



Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2024

Début de séance : 20h45

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 août 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Création de poste d'un assistant de conservation du patrimoine – Suppression de poste d'un adjoint d'animation territorial ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Avenant à la convention avec le GESSA – Escalade école ;
- Décisions modificatives budgétaires – Budget commune ;
- Questions diverses ;

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.
 - **Approbation du PV du CM du 9 août 2024** : adopté à l'unanimité des membres présents.
 - **CR des décisions du maire** : Mme le maire énumère les décisions prises depuis la dernière séance de conseil municipal. Le conseil en prend acte.
 - **Création de poste d'un assistant de conservation du patrimoine – Suppression de poste d'un adjoint d'animation territorial**: Madame le maire indique que des procédures administratives doivent être réalisées avant d'acter ces décisions en conseil municipal. Ces délibérations sont reportées à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
 - **Avenant à la convention avec le GESSA**: Madame le maire indique qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention avec le groupement d'employeur de Saint-Affrique afin que les élèves puissent bénéficier comme l'an passé de cours d'escalade. Délibération adoptée à 7 voix pour.
 - **Décisions modificatives budgétaires** : Mme le maire présente aux membres du conseil la DM n°3 du budget commune qui permet de prendre en considération les mouvements de crédits non pris en comptes dans le budget initial. Adoptée en équilibre entre les dépenses et recettes, cette délibération est adoptée à sept voix pour.
- **Questions diverses** : Néant.

Fin de séance : 21h00

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre